

Tromperie sur l'achat de matériel d'équitation

Par **firewalk**, le **15/05/2009** à **21:17**

Bonjour à tous,

J'espère être dans la bonne rubrique.

Ma question concerne l'achat d'une selle d'équitation vendu par un particulier sur un site internet d'annonce gratuite.

Après avoir trouvé une annonce d'une selle de marque (Barefoot) et après confirmation de la marque par e-mail du vendeur, j'ai acheté cette selle d'équitation d'occasion 400euros, sur un site internet de petite annonce gratuite.

Problème, le jour de la réception du colis, la selle ne s'avère pas du tout de cette marque (Barefoot).

Ayant été trompé sur ce que la personne m'a vendu, je l'ai contacté par email et celle ci était prête a me rembourser et reprendre la selle car elle ne voulait pas de soucis.

Mais ensuite elle s'est rétracté et ne veux rien savoir.

Après renseignement la selle d'occasion que l'on m'a vendu pour 400euros ne vaut qu'en réalité 280euros neuf en magasin.

Que puis je faire?

Je vous remercie par avance

Par **d4im**, le **25/05/2009** à **20:00**

Il faut caractériser un vice de consentement.

En l'espèce, il semble que le vendeur ait été l'auteur d'une manoeuvre dolosive, sans laquelle vous n'auriez pas acheté le bien litigieux.

La conséquence d'une telle action :

- la nullité du contrat de vente, avec restitution des biens pour les parties, vous lui rendrez la selle, et lui le prix de vente.
- vous souhaitez garder la selle : le vendeur peut être condamné à des dommages et intérêts afin de réparer votre préjudice , c'est-à-dire $400\text{€} - 280\text{€} = 120\text{€}$

Par **jeeecy**, le **26/05/2009** à **11:31**

j'ajouterai 400 - 280 (- une décote car la selle est d'occasion, donc 200) = 200 €

Par **-Merowig**, le **26/05/2009** à **16:21**

Il faudrait peut-être indiquer à Firewalk où et à qui s'adresser pour son action
([size=59:yq014563]ce que, en première année, je ne m'attarderai pas à deviner, je risque de
dire une bêtise[/size:yq014563]).

Image not found or type unknown